

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

<http://www.mourides.com/Le-statut-du-serviteur-privilegie.85>

Le statut du serviteur privilégié du Prophète Une ambition exceptionnelle dans le Service de l'Elu

- La vie et l'oeuvre de Serigne Touba -
Date de mise en ligne : samedi 6 novembre 2010

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Sa résolution de départ fut extrêmement élevée. La sincérité de sa foi ainsi que l'Amour envers le Prophète en sont les manifestations les plus visibles. De cette résolution, il dit "avoir conclu un serment d'allégeance avec le Prophète dans son coeur alors que ses yeux ne l'ont pas encore vu".

En réponse à un de ses disciples de la première heure qui lui faisait état de son engagement dans la voie du pacte d'allégeance le Cheikh lui tint sur le coup des propos qui nous permettent d'entrevoir sa résolution .Dans cet entretien historique on retiendra : "Sache que le Prophète dans le service de qui je me suis engagé , si je n'avais hérité de lui que la terre sur laquelle il marchait et le ciel sous lequel il marchait, ma résolution est telle que je le servirai jusqu'à obtenir son agrément. "

Sa soif et son désir ardent furent tels qu'il accéda directement à son SEIGNEUR qui se dévoila à lui. Il déclara : "DIEU m'a révélé sa FACE sans m'égarer, agréant ainsi ma Vie". De cette conjonction spirituelle il reçut l'ordre de son SEIGNEUR de se confier au Prophète. "DIEU m'a indiqué le Prophète et Celui-ci m'a conduit jusqu'à L'ABSOLU" dira-t-il ensuite. C'est dans cette accession à L'Elu et la recherche de son agrément qu'il faut voir toutes les facettes qui ont fait du Serviteur du Prophète Khâdim-r-Rasûl un Serviteur Privilégié.

De prime abord c'est une soumission indefectible au Prophète(PSL) . Quand il lui apparut à l'an 1301 de l'hégire (le début du 14 ème Centenaire de l'hégire), le Cheikh s'adonnait à toutes les formes d'adoration les plus pieuses ainsi qu'à l'enseignement du Coran et des sciences religieuses. Lorsqu'il rencontra le Prophète , il ne se laissa plus préoccuper par rien d'autre que Son service, comme le confirme cette déclaration que le Cheikh a lui-même expliquée :

"Et en cela ma délivrance en 1313H.(1895) de toute attache en dehors de DIEU pour servir l'ECOUTE ou (l'Anse) du Bien (Le Prophète).

Le sens de ce vers est que son auteur s'est dépouillé de toutes les connaissances qu'il avait acquises, de toutes les litanies (Wirds) qu'il pratiquait et de toutes les autres formes d'adoration en dehors de celles-ci, de tous les usages communs et s'est dévoué à DIEU et au service de l'Envoyé de DIEU dans l'intégralité de sa mission Paix et Salut sur Lui".

Il signa avec l'Elu le Pacte d'allégeance et prit des engagements fermes sur la Mission et le Service qu'il a l'ambition de mener .L'intégralité de son service fut un attachement indefectible à la Personne du Prophète ce qui n'a laissé aucun domaine dans le service et les aspects inhérents au Maître du service.

"Je me confie totalement au MAÎTRE du Trône, SEIGNEUR de la Générosité et du Pardon de connivence avec l'Elu le plus pur (Al Muçtafâ) et DIEU perpétue ma Pureté".

"Je me confie entièrement à Celui qui est le Choisi le Meilleur (Al Mukhtâr) à DIEU l'UNIQUE ; que les deux Prières de CELUI qui a effacé ma Vanité grâce à lui soient sur lui"

(Prémices des éloges vers 1 et 2).

Le statut du serviteur privilégié du Prophète Une ambition exceptionnelle dans le Service de l'Elu

Ce témoignage de Serigne Abdou Ahad Mbacké 3ème khalife du Mouridisme (de 1968 à 1989) nous édifie davantage sur la relation entre le Serviteur et son Seigneur Rasûal-lâh.

"Lorsqu'il eut la faveur d'un fils aîné, c'est le nom du Prophète qu'il lui donna, il s'agit en l'occurrence de Serigne Mouhammadou Moustapha. Lorsqu'un autre s'ensuivit, il lui donna le nom du Prophète ; il s'agit de Serigne Fallou ; quand il eut la faveur d'un autre, il dédia le nom au Prophète ; il s'agit de Serigne Mouhammadou Amîn. Lorsqu'un autre s'ensuivit également, il honora le Prophète du nom de baptême de ce dernier ; ce fut Serigne Mouhammadou Bachîr.

Quelqu'un à qui tu fais l'honneur des noms de tous tes fils, tu es sûr qu'un autre ne dispose sur toi d'aucun droit, cela personne ne le remet en cause. Il lui a disposé son tout. C'est ainsi qu'il retourna à son propre niveau, lui qui s'appelait Serigne Bamba Sall, on l'appelait communément Mouhammadou Bamba Sall. Durant son enfance il l'écrivait même, aussi écrivait-il Mouhammadou Sall. Il se leva un beau matin de l'an 1306H (1888) et déclara :

"Je ne permets plus à personne de m'appeler Mouhammadou Bamba. A compter de ce jour, mon attitude vis à vis de DIEU est ceci :

Ô DIEU ! puissez-vous témoigner qu'à ce jour ma personne et mon nom répondent désormais à l'esclave de DIEU, mais un esclave au service de l'Eminent serviteur de DIEU (l'Envoyé de DIEU) " (Cf sermon lendemain Grand Magal de TOUBA 19 safar 1408H./ 12 Octobre 1987 à TOUBA)".

Chaque aspect qu'on croyait dépendre de l'individu, il l'a disposé au Prophète. Rien dans ce qui touche sa personnalité, qu'il soit concret ou abstrait, volontaire ou involontaire n'est laissé de côté. Cette soumission totale est aussi marquée par des aspects plus qu'importants : ce sont dans la constance et la continuité dans lesquelles elles s'inscrivent ; car c'est à demeure, autrement dit pour toujours. Pour mieux lui disposer son tout, le serviteur s'est tenu à le préciser dans maintes déclarations. A l'adresse du Prophète il dira :

"Il lui appartient tout le temps mes intentions, ma science, mon service, mon âme et l'intégralité de ma personne sans les dissocier.

"Il lui appartient ma vie, ma mort, lui seul sans un autre et lui exclusivement, il lui appartient mon intérieur et mon apparence."

Cet engagement et ce service sont sans domaine spécialisé. Tout ce qui touche la Personne du Meilleur des humains, Le Soleil des Soleils (chams - sh - shumûs) en fait Partie. D'abord sa Personne, sa Religion, l'Islam, son Message le Coran, ses compagnons, ses victoires etc. rien n'est laissé de côté par le Serviteur.

C'est alors que, lorsqu'il s'engagea dans le Service, il l'a fait en mettant en relief un domaine de choix, les Panégyriques et les Louanges de son Bien-Aimé (PSL).

"J'ai emprunté la Voie du Serviteur par mon Panégyrique à Mouhammad sur lui la Prière de DIEU tant qu'IL préserve mon camp.

Je me suis lancé dans la Voie du Serviteur par mes louanges à mon Intermédiaire (Auprès de DIEU) ; sur Lui les deux Prières de DIEU Qui a exalté sa Réputation."

Le statut du serviteur privilégié du Prophète Une ambition exceptionnelle dans le Service de l'Elu

A l'endroit du Meilleur du Genre humain (khayrul Bashar), Son SEIGNEUR a été le premier à lui adresser des louanges. Dans le Coran IL s'adresse à lui en ces termes : "Tu es Certes d'une Vertu Emminente" S68 V4.

Aussi, LE SEIGNEUR sera le premier à lui adresser sa bénédiction avant de nous donner dans la Sourate les Coalisés (AL Ahzâb) la recommandation de lui adresser des formules de Prières

"DIEU et ses anges Bénissent le Prophète. Ô vous qui avez cru ! invoquez sans cesse pour lui la Bénédiction et le Salut de DIEU" S33 V56.